

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 16 Janvier 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Julie SOMA

04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)



# Grand froid et risques de coupures électriques en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone (CO), l'ARS appelle à l'extrême vigilance sur l'usage des groupes électrogènes et des appareils de chauffage d'appoint.

120

EPISODES D'INTOXICATIONS AU CO ONT ÉTÉ SIGNALÉS À L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2015.

384

PERSONNES ONT ÉTÉ INTOXIQUÉES AU TOTAL, DONT 88 % ONT ÉTÉ TRANSPORTÉES VERS UN SERVICE D'URGENCE ET 3 SONT DÉCÉDÉES.

« Les premiers signes d'intoxication (maux de têtes, nausées, confusion mentale) sont le seul moyen de suspecter sa présence ! Pensez-y. »

Les intoxications au CO sont un des effets indirects majeurs des vagues de froid. Elles sont principalement dues au dysfonctionnement d'appareils de chauffage, à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage d'appoint ou d'un groupe électrogène en cas de coupure d'électricité, ou encore lorsque les aérations du logement sont insuffisantes.

Compte-tenu de la forte baisse des températures attendues cette semaine dans notre région et des éventuelles coupures électriques que cela pourrait engendrer, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler les recommandations à respecter impérativement pour éviter ces intoxications.

### LE MONOXYDE DE CARBONE NE SE SENT PAS ET NE SE VOIT PAS

Le monoxyde de carbone (CO) est produit par la combustion incomplète de n'importe quel combustible (bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, pétrole, propane...).

C'est un gaz incolore, inodore et non irritant et donc indétectable sans appareil spécifique.

Dans les cas les plus graves, une intoxication au CO peut conduire à une perte de connaissance, un coma, voire un décès.

### LES RECOMMANDATIONS À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU CO

- **Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint** à combustion.
- **Ne jamais utiliser**, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue.
- **Ne jamais obstruer** les grilles de ventilation, même par grand froid.
- **Aérer plusieurs fois par jour** votre habitation, même par temps froid, et au moins 10 minutes par jour.
- Placer **les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur** des bâtiments et ne jamais les utiliser à l'intérieur, y compris dans des lieux tels que cave, garage, remise.

### En cas de soupçon d'intoxication

- **Aérer** les locaux.
- **Arrêter les appareils** à combustion ; **évacuer les locaux**.
- **Appeler les secours** en composant le 15, le 18 ou encore le 112.
- **Ne pas réintégrer les locaux** avant d'avoir obtenu l'avis d'un professionnel qualifié.